MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

CABINET

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La deuxième session ordinaire du Cadre permanent de concertation entre le Trésor public du Congo et son réseau de Spécialistes en Valeurs du Trésor de la CEMAC s'est tenue ce jeudi 10 septembre 2026 à Douala, sous la présidence du Directeur de Cabinet du Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public.

Ont pris part aux travaux le Directeur général de la Caisse Congolaise d'Amortissement, les représentants de la Direction générale du Budget, du Trésor public, de la Banque des États de l'Afrique Centrale, du Cabinet du Ministre ainsi que les représentants des établissements membres du réseau des SVT du Congo.

La tenue de cette concertation s'inscrit dans le cadre de l'Arrêté n°1493/MFBPP-CAB du 13 juin 2025 qui institue le Cadre Permanent de Concertation national. Organisée de manière régulière, elle traduit l'attachement des autorités congolaises aux bonnes pratiques fondées sur le dialogue avec les acteurs du marché, la transparence de l'information et la prévisibilité de l'action publique. Elle a permis de faire le point de la mise en œuvre des recommandations de la précédente session.

Les échanges ont porté sur l'évolution de la situation économique et financière du Congo, les réformes engagées dans la gestion des finances publiques ainsi que le fonctionnement du marché des valeurs du Trésor. Les représentants de l'État ont notamment présenté les actions menées pour renforcer la mobilisation des recettes, améliorer la traçabilité des opérations publiques et moderniser la gestion de la trésorerie.

Les participants ont également examiné les conditions d'intervention des SVT sur le marché régional. Les banques ont rappelé les contraintes prudentielles et les politiques de gestion des risques qui encadrent les décisions d'investissement. Le Trésor a, pour sa part, réaffirmé sa volonté d'améliorer la prévisibilité des émissions et la qualité de l'information communiquée au marché.

Une attention particulière a été accordée au développement du marché secondaire. En effet, les parties ont souligné la nécessité d'accroître la cotation et les échanges de titres afin de renforcer leur liquidité et de favoriser une participation plus large des investisseurs. Ainsi, les SVT ont été invités à exercer pleinement leurs missions de placement, de conseil et d'animation du marché.

Au terme des travaux, le Trésor public et les SVT ont convenu de poursuivre leurs échanges, de renforcer la communication avec les groupes bancaires et d'œuvrer conjointement à l'élargissement de la base des investisseurs. Le suivi des orientations retenues sera assuré dans le cadre du mécanisme permanent de concertation.

En clôturant la session, le Directeur de Cabinet a salué la qualité des contributions et l'esprit de responsabilité qui a guidé les discussions. Il a rappelé que la tenue régulière de ce cadre de dialogue participe à l'amélioration continue de la gestion des finances publiques et que le développement durable du marché des valeurs du Trésor repose sur la confiance, la transparence et le respect des engagements de l'ensemble des parties.

Fait à Douala, le 11 septembre 2026

Le Directeur de Cabinet,

Paul MALIE